

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS) LA FERTE-IMBAULT / SELLES-SAINT-DENIS

Compte rendu

Le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de La Ferté-Imbault, le 28 avril 2026 à 19h00, sous la présidence de Frédérique RUE-DAVID

Membres présents pour SELLES-SAINT-DENIS :

Frédérique RUE-DAVID, TERMEREAU Floriane, BOIRE Christine membres titulaires

Membres présents pour LA FERTE-IMBAULT :

MARIE Louise, BIANCIOTTO REICHERT Isabelle, ETOURNEAU Julien membres titulaires

Date de la convocation : le **17 avril 2026**

Secrétaire de séance : Madame RUE-DAVID Frédérique

04-2026 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS) LA FERTE-IMBAULT/SELLES- SAINT-DENIS DU 14 AVRIL 2026

Le Compte-rendu du Conseil syndical du SIVOS LFI/SSD du 14 AVRIL 2026 est approuvé par les Membres présents ou représentés du Conseil Syndical.

Adopté par les Membres présents ou représentés

05-2026 – APPROBATION DU CFU 2025

Le Conseil Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte financier unique dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025.

Compte-rendu du Conseil Syndical du SIVOS LFI/SSD du 28 avril 2026

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrit de passer dans leurs écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

APPROUVE le compte financier unique du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte financier unique, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté par les Membres présents ou représentés

06-2026 – VOTE DU CFU 2025

Le Conseil Syndical approuve le Compte Financier Unique 2025, présenté par Madame Frédérique RUE-DAVID, Présidente de séance, qui s'est retirée au moment du vote à 19h10, en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à : **96 650.22 €**

Les recettes s'élèvent à : **96 187.01 €**

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à - **463.21 €**

Le solde cumulé à la clôture de l'exercice 2025 est de **22 312.88 €**

Adopté par les Membres présents ou représentés

**07-2026 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2025**

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de **22 312.88 €**
- Ou un déficit cumulé de fonctionnement de €

Compte-rendu du Conseil Syndical du SIVOS LFI/SSD du 28 avril 2026



I – Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de **22 312.88 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, **AFFECTE** l'excédent de **22 312.88 €** à ligne 002 du BUDGET 2025.

Adopté par les Membres présents ou représentés

08-2026 – VOTE DU BUDGET 2026

Le Conseil Syndical vote le Budget Primitif 2026 comme suit :

Fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à **102 260.69 €**

Adopté par les Membres présents ou représentés

**09-2026 – DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
CADEAUX DE DEPART DES ELEVES DE CM2 VERS LE COLLEGE**

Il est proposé au Conseil Syndical d'offrir aux enfants de CM2 en partance pour le Collège pour la rentrée en sixième, une calculette « spécial collège » d'un budget maximum de 30,00 € par élève.

Après délibération, le Conseil Syndical,

DECIDE

D'ACCEPTER la proposition d'acheter une calculette « spécial collège » aux enfants rentrant en sixième pour un budget maximum de 30,00 € par élève.

Adopté par les Membres présents ou représentés

10-2026 – DELIBERATION DE MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical de la nécessité de procéder à une modification des statuts du SIVOS.



Cette modification concerne notamment l'article 3 relatif au siège du syndicat, qui doit désormais être fixé à Selles-Saint-Denis, suite au changement de Présidence pour la période 2026-2032.

Par ailleurs, il convient d'apporter aux statuts toutes les mises à jour nécessaires afin de les mettre en conformité avec la situation actuelle du syndicat.

Après délibération, le Conseil Syndical,

- **APPROUVE** la modification des statuts du SIVOS, incluant le transfert du siège à Selles-Saint-Denis ainsi que l'ensemble des mises à jour nécessaires ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette modification.

Adopté par les Membres présents ou représentés

11-2026 – DELIBERATION DE DELEGATION DE COMPETENCES A LA PRESIDENTE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'assurer le bon fonctionnement et la gestion courante du syndicat, il est proposé au Conseil Syndical de déléguer à Madame la Présidente un certain nombre de compétences.

Après délibération, le Conseil Syndical, décide :

- **DE DÉLÉGUER** à Madame la Présidente, pour la durée de son mandat, les compétences suivantes :
 - préparer, passer et régler les frais de fonctionnement du Syndicat, dans la limite des crédits inscrits au budget ;
 - Le Conseil Syndical donne pouvoir à la Présidente pour engager les dépenses courantes et signer les devis nécessaires au fonctionnement, dans la limite d'un montant maximum **de 1 500 euros TTC par devis**.
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des contrats nécessaires au fonctionnement du syndicat ;
 - signer les conventions et contrats nécessaires au fonctionnement courant du syndicat ;
 - prendre toute décision relative au personnel : recrutement, nomination, avancement, régime indemnitaire, dans le respect des dispositions statutaires ;
 - accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;
 - signer tous actes, documents et décisions nécessaires à l'exercice des compétences déléguées.

- **PRÉCISE** que Madame la Présidente rendra compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations lors des réunions du Conseil Syndical.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à subdéléguer, sous sa responsabilité, une partie de ces compétences dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Adopté par les Membres présents ou représentés

12-2026 – DELIBERATION DE DELEGATION DE POUVOIR A LA VICE-PRESIDENTE EN CAS D'ABSENCE DE LA PRESIDENTE

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement et la gestion courante du syndicat, il est proposé au Conseil syndical d'accorder une délégation de pouvoirs à Madame la Vice-Présidente en cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente.

- À ce titre, la Vice-Présidente est notamment autorisée à signer tous documents administratifs, actes et pièces nécessaires au bon fonctionnement du SIVOS.
- La présente délégation s'exerce uniquement pendant la durée de l'absence ou de l'empêchement de la Présidente.
- La Présidente et la Vice-Présidente sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Syndical, décide :

- **D'ACCORDER** une délégation de pouvoirs à Madame la Vice-Présidente en cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente.

Adopté par les Membres présents ou représentés

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- participation financière des élèves extérieurs
- Invitation des 2 directrices une fois par an pour assister au Conseil Syndical

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance a été levée à : 19h35
Fait et Affiché le : 29 avril 2026



Frédérique RUE-DAVID

Compte-rendu du Conseil Syndical du SIVOS LFI/SSD du 28 avril 2026